

TRIBUNE

Belgique-
Belgie
PP-PB
B386

Bureau de dépôt
CHARLEROI X

P402047

cgsp

CHEMINOTS



Membre de l'Union
des Editeurs de la
Presse Périodique

MENSUEL - 64e ANNEE - N° 1 28 JANVIER 2008

FGTB

Ensemble, on est plus forts

Elections
sociales

Mai
2008

www.es2008.be

La **cgsp**
participe aussi!

Editeur responsable : F. WEGIMONT Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles
En cas de non distribution, prière de bien vouloir renvoyer à l'adresse ci-dessus.

Page 3 :

196 jours pour accoucher...
d'un gouvernement
intérimaire !

Page 5 :

D'un claquement
de doigts

Page 9 :

Il n'y a plus de saison !



Il n'y a plus de saisons !

"Il n'y a plus de saisons" entend t-on fréquemment.

C'est vrai que, réchauffement climatique aidant, le citoyen non averti a quelque peu perdu ses repères saisonniers et, partant, a bien des difficultés à situer la position de sa planète hôte dans sa perpétuelle révolution autour de l'astre solaire.

Alors, pour lui simplifier la vie, lui redonner des balises, le monde politique belge vient de faire une trouvaille, aujourd'hui en test grandeur nature : une saison, c'est en fait **la durée d'un gouvernement**.

Aussi, sommes-nous pour l'heure, en **Gouvernement d'hiver**, valable du 21 décembre au 23 mars ou, pour faire encore plus simple, de Noël à Pâques (la référence aux fêtes chrétiennes étant sans nul doute liée au retour du CD&V et du Cdh aux affaires).

Hiver : saison réputée rude, froide, dure !

Le citoyen, le travailleur doit bien le ressentir, le mesurer et pour l'aider à bien percevoir la chose, il faut lui mener la vie dure, la vie chère.

Ainsi les produits de première nécessité, ceux qui nourrissent, qui chauffent, qui soignent doivent augmenter de façon significative. Les prix s'envolent, flambent et les fins de mois deviennent de plus en plus serrées.

Sur le plan politique, celui qui est chargé de mener l'équipe gouvernementale hivernale et que d'aucuns avaient décrit comme étant le sauveur de la maison Belgique se doit de faire des notes. Des notes de politique générale mais aussi des notes institutionnelles. Et dans sa note institutionnelle, le plus dangereux est peut-être ce qui ne l'est pas (institutionnel).

Prenons le groupe SNCB par exemple.

Que dit le Sieur VERHOFSTADT, troisième du nom :

Il faut :

► **Une représentation régionale dans les conseils d'administration et la direction des sociétés ferroviaires SNCB et INFRABEL,**

- dans les CA, on le savait - dans les comités de direction, c'est nouveau,
- et la Holding : oubliée ou déjà supprimée ?

► **Mettre sur pied un régulateur puissant qui veille à l'accès réseau**

- voilà les fonctions essentielles que l'on avait rapatriées au sein du groupe SNCB (Direction "Accès Réseau" d'Infrabel) qui s'envolent à nouveau vers d'autres cieux.

► **Donner aux régions la possibilité de financer avec des moyens propres des priorités supplémentaires en matière d'infrastructure :**

- après les pré-financements, les co-financements, voilà des sur-financements régionaux qui apparaissent et "Adieu" la clef de répartition 60/40. Au détriment de qui ?

► **Créer une seule société d'exploitation pour le RER, pilotée depuis un Comité de concertation fédéral-régional.**

- bref une société concurrente à la SNCB destinée à exploiter le cœur même du réseau belge, l'étoile autour de Bruxelles. On imagine facilement les conséquences d'une telle approche.

► **De réelles coopérations entre De Lijn, la SNCB, les TEC et la SNCB pour les projets lightrail.**

- revoilà le "Tram-Train" encore un peu plus poussé vers les régions.

Cette note, bien que personnelle, n'engageant que son auteur, quand même 1^{er} Ministre pour la 3^e fois consécutive ? est pour le moins édifiante quant aux intentions. **Danger - Poison - Explosif - Radioactif - Corrosif - bref MORTEL !**



Dans notre Gouvernement d'hiver, il y a aussi des Ministres.

La nôtre est une jeune dame qui répond au joli prénom d'Inge et est issue de la mouvance démocrate-chrétienne.

Si elle dit ne pas être favorable à l'instauration d'un service minimum en cas de grève, elle veut en revanche, améliorer le processus de concertation en cas de conflit latent. Fort bien, si ce n'est que, la déclaration gouvernementale parle, elle, d'"offre de service permanente". Alors, service minimum ou continuité de service : à vous de choisir mais nous jugerons sur pièce. Et quelle pièce ! Si les voies du Seigneur sont impénétrables, celles de ses disciples sont parfois insondables !

Madame Vervote veut également, pendant la durée de notre exécutif saisonnier, négocier les contrats de gestion avec le groupe SNCB.

A cet effet, nous lui avons déjà rappelé que si les résultats financiers du groupe étaient ce qu'ils sont c'est :

- grâce à l'augmentation du trafic tant voyageur national et international que fret,
- parce que la coalition précédente avait respecté ses engagements financiers tant en budget d'exploitation que d'investissement (fait assez rare que pour être souligné. Nous entendons bien qu'elle tienne la même ligne de conduite),
- surtout parce que les cheminots ont fait d'énormes efforts en termes de productivité et, dans ce cadre-là il est évident que nous revendiquerons un juste retour des choses.

Madame la Ministre a bien pris acte et a rapidement bien senti que nous lui demandions, dès notre première

entrevue, de délier les cordons de la bourse. A suivre bien évidemment ...



Enfin, pour que les temps soient vraiment durs, il y a ceux qui insultent, menacent, molestent nos collègues. Après les crachats, les gifles et les coups, voilà que certains usent de couteaux et d'armes de poing.

Les agressions se multiplient, se font de plus en plus violentes.

Si l'arrêt de travail spontané n'est pas la solution, celui-ci est, hélas, bien compréhensible. Le travailleur qui se rend au boulot y va **pour gagner sa vie, pas pour risquer de la perdre !**

La réponse à apporter porte sur :

- **le court terme** : la SNCB doit renforcer la présence sur le terrain, dans les trains, les gares...
- **le moyen terme** : Le Gouvernement doit prendre des mesures pour permettre d'assurer la sécurité tant des voyageurs que du personnel ;
- **le long terme** : tout un travail sur le civisme, le respect de l'autre, l'organisation même de la société doit être entrepris.

Bref, point de remède miracle, de solutions toutes faites. Des actes à poser, des réflexions à tenir, des comportements à changer. Tout un programme !



C'est dans ce climat, pour le moins morose et déprimant que nous avons commencé un début de discussion en vue de l'obtention d'un **accord social**.

Dans cet esprit, un cahier revendicatif est pour l'heure en rédaction et arrivera bientôt sur la table des négociations. S'il est encore trop tôt pour lever le voile, on peut déjà sans se tromper, affirmer qu'il comportera un volet emploi, un volet qualitatif et un volet pécuniaire.

Ce cahier sera ambitieux et il faudra mettre la gomme, toute la combativité nécessaire, pour arracher notre dû, arriver à bonne fin.

Nous aurons, évidemment, l'occasion de revenir de façon plus étendue sur le sujet.

Ah oui, j'aurais oublié... nous avons également fixé comme date butoir, de clôture des négociations le 21 mars !

Même s'il n'y a plus de saisons, après l'hiver, c'est toujours le printemps (sauf, peut-être, chez Antonio VIVALDI) !

G. GELMINI,
Président.

La journée de l'action internationale « SAFETY FIRST » se déroulera

le jeudi 6 mars 2008

Comme il est de coutume depuis presque 10 ans, la CGSP/ACOD s'inscrit pleinement dans le plan d'actions de l'ITF (Fédération internationale des ouvriers du transport) dont le thème principal s'articule autour du slogan « **Priorité à la sécurité - Safety first** ».

En association avec l'ETF (Fédération Européenne des ouvriers du Transport) sur le plan européen (U-E, Europe Centrale et de l'Est), la CGSP/ACOD mènera des actions autour des différents points frontières en collaboration avec les syndicats qui s'inscrivent dans ce programme.

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, nous n'avons pas encore convenu le type de manifestations à mener avec les syndicats des pays limitrophes. Quoi qu'il en soit, la CGSP/ACOD compte défendre l'idée que cette action devra rassembler un maximum de catégories afin de sensibiliser l'ensemble des cheminots quant aux enjeux qui découlent des matières européennes.

C'est la raison pour laquelle nous aimerions que cette année, l'ERTMS (European Rail Traffic Management System) soit l'axe central de « Safety first - Priorité à la sécurité ».

Même si presque tous les métiers doivent se sentir concernés par cette technologie défendue par l'Europe, notre intention, cette année, est de toucher plus particulièrement le personnel travaillant sur les voies et dans les ateliers.

Il va sans dire que les conducteurs, les accompagnateurs, les signaleurs, les techniciens, ... ne seront pas en reste car la technologie en question ne doit pas leur faire oublier combien il est urgent d'obtenir une étude européenne pertinente afin de mesurer les conséquences sociales de l'ERTMS.

Ce sera l'occasion de dénoncer la face cachée de ce prestigieux dispositif technologique qui, et il ne faut pas se voiler la face, sera d'abord un outil de référence pour améliorer l'interopérabilité et la productivité.

Nous pensons que les conséquences sociales devront être analysées sérieusement et ce, afin que l'évolution technologique ne se fasse pas uniquement au détriment de la qualité de vie des travailleurs. Aux côtés de l'ETF, nous dénoncerons avec fermeté toute forme de **Dumping Social** !

Lors de la réunion préparatoire du 28 janvier la CGSP/ACOD défendra cette approche et, avec

les responsables de l'ETF, s'inscrira dans le programme complet de cette journée. Il va sans dire que la libéralisation et d'autres points chauds de l'actualité européenne seront également mis en exergue pour dénoncer la politique ultralibérale de l'Europe.

Dès que nous serons en mesure de vous fournir les modalités précises de cette action, nous le ferons par le biais de la Tribune et de notes aux Secrétaires Permanents.

S. PITELJON,
Secrétaire National

CONDUITE ET DESSERTE DES ENGIN FERROVIAIRES A L'INFRA



Nous avons participé fin 2007 à la troisième réunion du groupe de travail pour la mise en place de la nouvelle structure de conduite Infra. Voici les principales lignes directrices :

1. Filières

La nouvelle structure est principalement articulée autour de deux filières. Il y a une filière "Conduite Infra" et une filière "Technicien Conduite Infra Caténaires". Ces deux filières sont complémentaires et encadrées par des agents de maîtrise de la spécialité "Conduite Infra".

Filière "Conduite Infra":

La filière "Conduite infra" est constituée des grades de :

"Agent de Conduite Infra",
"Planning Man Conduite Infra",

"Premier Planning Man Conduite Infra",
"Agent de Conduite Infra Principal".

Filière "Technicien Conduite Infra Caténaires" :

La filière "Technicien Conduite Infra" est constituée des grades de :

"Technicien Conduite Infra Caténaires",
"Technicien Principal Conduite Infra Caténaires".

Structure d'encadrement :

La structure d'encadrement est constituée des grades de :

"Sous/Chef de Secteur Technique Conduite Infra",
"Chef de Secteur Technique Conduite Infra".

2. Spécialités

Au sein de la direction Infrastructure, il y a trois activités spécialisées concernant la mise en œuvre des trains techniques. La notion de "spécialités" est introduite afin de tenir compte de ces trois branches d'activités. Ces trois spécialités sont les "**Caténaires**", la "**Traction**" & la "**Voie**".

A chaque siège de travail de chaque entité est attaché une spécialité qui caractérise les domaines d'activités et de missions qui lui sont confiés.

Cela permet d'établir une définition claire et simple des compétences que doivent acquérir et détenir les agents de la structure "Conduite Infra" qui y sont affectés. Ces compétences sont d'une part les compétences de conduite, de desserte et de mise en œuvre des engins ferroviaires, et d'autre part les compétences concernant les équipements des particuliers de ces engins, ainsi que les compétences relatives aux domaines d'activités des trois spécialités.

Compte tenu de ces éléments, les trois spécialités citées ci avant sont attachées aux grades d'"Agent de Conduite Infra", de "Planning Man Conduite Infra", de "Premier Planning Man Conduite Infra" et de "Agent de Conduite Infra Principal".

3. Compétences

La spécialisation des activités, et par conséquence la diversité des compétences dont doivent disposer les agents de la "structure conduite infra", sont brièvement décrites ci-après.

La spécialité "**Caténaires**" est essentiellement orientée vers la conduite et la desserte des auto-rails afin d'assurer la maintenance de ces installations (ES 400, ES 500, ...). Cette spécialité est principalement attachée aux "Centres Caténaires".

La spécialité "**Traction**" est essentiellement orientée vers la conduite et la desserte des engins de traction afin d'assurer la circulation des "Trains de Travaux" (locomotives 62, 73, ...), d'auto-rails (EM 130, ...) et d'engins spéciaux (TG 80, ...). Cette spécialité est principalement attachée aux "Garages Draisines".

La spécialité "**Voie**" est essentiellement orientée vers la conduite et la desserte des engins spécialisés de la voie. Ce sont les engins qui procèdent à l'entretien des voies et à leur renouvellement (EMV, P811S, C75, 08, ...). Cette spécialité est principalement attachée aux "Garages Draisines" et au "Centre de renouvellement de la voie".

4. Les grades

A. Agent de Conduite Infra.

Le grade d' "Agent de Conduite Infra" est nouveau. Il provient de la fusion des anciens

grades de "Conducteur d'outillage Spécial de la Voie Adjoint", de "Conducteur d'Engin Lourd de Traction de la Voie", "Ajusteur Conducteur rail-Route" et de "Conducteur d'Outillage Spécial de la Voie". Les "Agent de Conduite Infra" sont chargés de la conduite et de la desserte des engins ferroviaires de la direction Infrastructure.

Les "Agent de Conduite Infra" doivent disposer du brevet d'aptitude à la conduite des engins ferroviaire sur le réseau belge en catégorie "C" accompagné des annexes n°1 & n°2. La détention du permis de conduire prévu par l'AR du 23/03/1998 valable pour la catégorie B est nécessaire pour la spécialité "Voie" & "Traction", et pour la catégorie C pour les spécialités "Caténaires"

Le grade d' "Agent de Conduite Infra" est accessible par recrutement. Les agents du Groupe sont dispensés de la production des documents tels que diplômes ou certificats.

B. Planning Man Conduite Infra,

Le grade de "Planning Man Conduite Infra" est nouveau. Le "Planning Man Conduite Infra" a les mêmes attributions que l' "Agent de Conduite Infra", elles sont cependant complétées par diverses attributions liées à leurs grades.

Le "Planning Man Conduite Infra" doit disposer du brevet d'aptitude à la conduite des engins ferroviaire sur le réseau belge en catégorie "C" accompagné des annexes n°1 & n°2. La détention du permis de conduire prévu par l'AR du 23/03/1998 valable pour la catégorie B est nécessaire pour les spécialités "Voie" & "Traction", et pour la catégorie C pour la spécialité "Caténaires".

Le grade de "Planning Man Conduite Infra" est accessible aux "Agent de Conduite Infra", par voie d'épreuve interne, à condition de disposer du brevet d'aptitude à la conduite sur l'Infrastructure ferroviaire belge de la catégorie "C" et d'avoir 4 ans d'ancienneté de grade. Pour calculer l'ancienneté de grade, il est tenu compte de l'ancienneté de l'agent dans le grade d' "Agent de Conduite Infra" additionné de l'ancienneté de l'agent dans son grade équivalent de l'ancienne structure.

5. Résumé.

Le tableau ci-après résume les principaux tenants de la nouvelle structure de "Conduite Infra" et la manière dont elle sera peut être constituée.

Premier Chef de Secteur Technique Conduite Infra				
↑				
Chef de Secteur technique Conduite Infra				
↑				
Sous/Chef de Secteur Technique Conduite Infra				
↑	↑		↑	↑
Agent de Conduite	↑		Technicien Principal	↑
Infra Principal	↑		Conduite Infra Caténaires	↑
	↑			↑
↑			↑	
↑			↑	
Premier Planning Man Conduite Infra			Technicien Conduite Infra Caténaires	
↑				
Planning Man Conduite Infra				
↑				
Agent de Conduite Infra				
Traction	Voie	Caténaires		Caténaires

Abdissi Michel, *Secrétaire National*



POSTES DU PERSONNEL DU MOUVEMENT

Comblement des postes et demande de mutation/changement de spécialité

L'avis 84H-HR/2007 prévoit que H-HR comble, jusqu'au 15 janvier 2008, les postes de grades du mouvement (avec ou sans spécialité), sans tenir compte de la spécialité éventuelle du demandeur. Conformément à l'avis 84 H-HR/2007, H-HR annulera à cette même date (le 15/01/2008)

toutes les demandes de mutation en instance des agents qui détiennent un grade du mouvement.

Le 15 janvier 2008, les postes des grades du mouvement seront publiés dans les avis de district et vous pourrez introduire une (nouvelle) demande de mutation :

- ▶ **Si vous souhaitez demander un poste de votre spécialité dans un autre siège de travail**, vous devrez introduire un document P39 ;
- ▶ **Si vous souhaitez demander un poste d'une autre spécialité**, vous devrez introduire un document P24.

Vous pouvez introduire simultanément un P39 et un P24

Et les demandes déjà introduites ?

Si vous avez actuellement déjà introduit une demande, vous devrez la renouveler.

- ▶ si vous renouvelez votre demande entre le 15/01/2008 et le 15/02/2008, la date de validité de votre demande sera la date de votre demande initiale et vous serez donc candidat à partir de cette date,
- ▶ si vous ne renouvelez pas votre demande entre le 15/01/2008 et le 15/02/2008, votre p39 actuel sera annulé,
- ▶ si vous introduisez une nouvelle demande de mutation (p39) ou de changement de spécialité (p24) après le 15/02/2008, la date de validité de votre nouvelle demande sera la date d'introduction de cette demande et vous

serez donc uniquement candidat pour les postes vacants à partir de cette date.

DONC : si vous avez un grade du mouvement et que vous souhaitez obtenir une mutation (quelle que soit votre spécialité), vous devrez introduire une (nouvelle) demande P39 ou P24 entre le 15/01/2008 et le 15/02/2008.

H-HR veillera au respect de la réglementation en matière de classement des candidats et notamment au respect :

- ▶ de la date de clôture des lites de candidats ;
- ▶ des dispositions de l'avis 84 H-HR/2007 qui stipulent qu'un agent qui introduit une demande de changement de spécialité (P24) et **qui au 31/03/2007**, détenait déjà le grade demandé (sans spécialité) soit classé parmi les demandes P 39.

D a n s n o s r é g i o n a l e s

LUXEMBOURG

SECTION JEMELLE

La section de Jemelle organise, le **samedi 1^{er} mars 08 à 12h00**, un dîner auxquels les responsables de la section sont heureux de vous inviter.

Menus de ce repas

- 1) Apéritif, Moules + Frites, Dessert et Café
Prix de 18€ pour les adultes, 12€ pour les enfants de moins de 12 ans.
- 2) Apéritif, Boulettes + Frites, Dessert et Café
Prix de 10€ pour les adultes, 6€ pour les enfants de moins de 12 ans.

Ambiance musicale assurée.

Le dîner aura lieu en la **salle des variétés**, Place des déportés, derrière la gare, près du local de la voie à Jemelle. (Ancienne salle Mullens)

Inscription à rentrer au plus tard le 22/02/08 auprès des responsables de la section :

HUET Louis	Tél. : 084/21.11.06 GSM : 0476/61.61.97
CAPELLE Jean-Marie	Tél. : 084/21.37.72
LOUVIAUX Georges	Tél. : 084/31.34.49
ELOY Rinaldo	GSM : 0495/28.53.70

Le paiement peut se faire auprès des responsables cités ci-dessus ou au compte n° **034-2131105-77** de la CGSP Cheminots 5580 Jemelle avec mention « **Dîner du 01/03/2007** ».

Nous en profitons pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année nouvelle, espérant que

celle-ci sera riche de bonnes nouvelles pour chacun.

Espérant vous voir nombreux lors de notre dîner, veux-tu accepter, cher(e) camarade, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président, HUET Louis
Le secrétaire, CAPELLE Jean-Marie

Section d'ARLON

SUPER LOTO

Dimanche 17 février

Valeur totale des lots : plus de 1000€

Téléviseur avec divx incorporé, VTT, compresseur, aspirateur, imprimante, chaîne hifi, centrale vapeur, dvd, friteuse 3l, marteau perforateur, couette, ...

Vente des cartons dès 13h15
Premier tirage à 14h30

Lieu : salle la Sablonnière à Stockem

Navette gratuite organisée à partir de la gare d'Arlon

Renseignements : 0473 92 13 56

Dans nos régionales

LUXEMBOURG

Tu souhaites travailler dans la région d'Arlon ?

On recrute

10 accompagnateurs de train
45 conducteurs de train

1. Inscris-toi sur le site :

www.lescheminsdeferengagent.be
(important)

2. Tu seras convoqué à une séance de présentation du métier (obligatoire).

3. Lorsque tu auras été à cette séance d'information, prends contact avec



Bataille, Jobcoach du CEPPST
Tél. : 063/21 91 83.
Rue Léon Castilhon, 86 • 6700 Arlon

Afin de mettre toutes les chances de ton côté, un atelier de préparation aux entretiens d'embauche sera organisé à ton intention,

ATTENTION : cette formation est réservée aux personnes ayant assisté à la séance d'information et qui souhaitent travailler dans la région d'Arlon.

Congrès Statutaire du samedi 23 février 2008

Le Congrès Statutaire du secteur Cheminots de la régionale du Luxembourg est convoqué le **Samedi 23 février 2008 à 9h30** à la Maison Syndicale 80, rue des martyrs 6700 Arlon.

Au cours du congrès statutaire, il sera procédé au Renouveau des instances à tous les échelons de la régionale ainsi qu'aux éventuelles modifications du R.O.I.

Les candidatures éventuelles sont à transmettre au président régional du secteur via les sections, selon les modalités du ROI.

CENTRE

MODIFICATION DE LA DATE DU CONGRES

DU SECTEUR CHEMINOTS DE LA REGIONALE DU CENTRE.

Suite à l'impossibilité du Président du secteur Cheminots Gérard Gelmini d'être présent le 22 mars au Congrès de la Régionale du CENTRE du secteur Cheminots, et à sa demande.

Le Congrès programmé le samedi 22 mars 2008 à la régionale du Centre est reporté au samedi 05 avril 2008, les modalités de ce congrès et l'appel aux candidatures restent inchangés.

Jean-Claude Challe., *Secrétaire Permanent.*

ERRATUM MONS-BORINAGE

Le Congrès de la Régionale Mons-Borinage se tiendra :

Le SAMEDI 5 AVRIL 2008 (au lieu du 29 mars) à 9h30 dans la Grande Salle - 18/20 Rue Lamir à 7000 Mons

Les modalités de ce Congrès et l'appel à candidatures restent inchangés

*Le Secrétaire Permanent - Le Président
Jean-Marc DURIEUX • Jacques DePuyt*

EPREUVES PUBLIQUES

Accompagnateur de train (H/F)

Agent de l'ajustage pour la région bruxelloise (H/F)

Ajusteur mécanicien pour la région bruxelloise (H/F)

Conducteur de train pour Arlon (H/F)

Dessinateur technique principal (électricité) pour la Direction Technique et Production (H/F)

Dessinateur technique principal (mécanique) pour la direction technique et production (H/F)

Responsable de production pour la S.N.C.B. direction technique et production (H/F)

Informaticiens (software solutions) (H/F)

INFO

**FORMATION
SYNDICALE
2008**

Nous avons
décidé de fractionner
cette formation
en 4 phases :

**le 25 février
à Namur**

**les 12-13-14 mars
à Borzée**

**les 22-23-24 octobre
à Borzée**

**les 24-25-26 novembre
à Borzée**

INFO

**JOURNÉES
DE RÉFLEXION**

Deux journées sont program-
mées pour le groupe de tra-
vail «FEMMES»

**Les 10 & 11 mars 2008
à Borzée**

Groupes de travail

Pour les agents de magasin :
le 29 février à la Régionale
de Namur

Pour les adjoints à l'agent
de maîtrise : le 7 mars à la
Régionale de Namur.

Renseignements via votre
Régionale.

Abdissi Michel
Secrétaire National

**EPREUVES FERMEES
à organiser prochainement**

- ▶▶ **Accompagnateur principal de train**
- ▶▶ **Conducteur principal de train**

La S.N.C.B. Holding organisera prochainement les épreuves fermées donnant accès aux emplois mentionnés en colonne 1 du tableau figurant au verso.

Ces épreuves seront organisées par la Commission centrale d'examens conformément aux dispositions réglementaires, aux dispositions des avis 36P de 1962, 20 PS de 1995 ainsi qu'aux conditions particulières figurant à la colonne 4 du tableau précité.

Modalités d'inscription

La date de clôture des inscriptions à ces épreuves est fixée au **29 février 2008**. Aucun droit d'inscription n'est exigé.

Chaque candidat fait sa demande de participation par P245.

Remarque importante

Les chefs immédiats doivent informer immédiatement leur personnel de la parution de cet avis. Ils doivent également informer leur personnel temporairement absent pour maladie, blessure, interruption de carrière, congé, congé de disponibilité, congé sans rémunération ou détachement dans un organisme extérieur au groupe SNCB (SNCB HOLDING, SNCB et INFRABEL).

« Afin d'augmenter le nombre de candidats pour le recrutement, il est décidé d'accepter la candidature des étudiants qui suivent la dernière année d'études en vue de l'obtention du diplôme requis durant l'année scolaire 2007-2008, pour toutes les épreuves publiques à partir du 4 février 2008 ».

